

REGLEMENT INTERIEUR

3^e Trophée Ben Gourion

Article 1 : Informations générales

Le club de Palamède Echecs organise le 3^e Trophée Ben Gourion le 04 juin 2023, à la Mairie du 16^{ème} arrondissement - 71 avenue Henri Martin 75016 Paris

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le n° 59573.

Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE rapide du mois de juillet 2023.

Article 2 : Règles du jeu applicable

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il sera fait application des règles de l'annexe A.5 relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout d'une minute à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Article 3 : Appariement

Les appariements seront réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Ils sont réalisés au système suisse intégral.

Article 4 : Cadence de jeu

Chaque joueur dispose de 10 minutes + 2 secondes par coup dès le premier coup.

Article 5 : Nombre et horaires des rondes

6 rondes sont prévues dans le cadre du tournoi.

La 1^{ère} ronde est prévue à 14h00.

Une pause de quelques minutes aura lieu entre chaque ronde.

Remise des prix prévisionnelle vers 18h00.

Article 6 : Pointage et licence

Tous les joueurs devront pointer entre 13h20 et 13h50.

Les joueurs qui pointeront après seront appariés à la ronde n° 2.

Tous les participants devront être titulaires d'une licence A ou B de la FFE, ou disposer d'un code FIDE d'une autre fédération.

En cas de prise de licence sur place, la licence sera prise auprès du Club de Palamède Echecs.

Article 7 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 30 €, Tarif réduit de 20€ pour les jeunes.

Inscriptions en ligne sur <https://www.billetweb.fr/trophee-ben-gourion> Inscriptions sur place avant 13h50 dans la limite des places disponibles.

Article 8 : Prix — Récompenses

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premiers du tournoi. 1^{er} : 300€ / 2^{ème} 200€ / 3^{ème} 100€. Prix par tranches Elo et catégories

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

Article 9 : Résultats des matchs

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 points

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement du joueur.

Article 10 : Propositions de parties nulles par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 11 : Annonce des résultats à la table de marque

Les résultats sont à annoncer à l'arbitre par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Article 12 : Forfaits

Les joueurs seront déclarés forfait 10 minutes après le début de la ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 13 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé aux joueurs et aux spectateurs qu'aucun téléphone ou équipement électronique allumé n'est autorisé dans la salle de jeu. Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé dans un sac.

Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs sonne ou vibre, celui-ci perd immédiatement la partie.

Article 14 : Arbitrage et intervention de l'arbitre

L'arbitrage est assuré par Stéphane GOBERT – Arbitre fédéral Open 2 Agréé FIDE

Il sera assisté de Gabriel WERNAIN – Arbitre fédéral Club

Si un arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Article 15 : Classement final - Départages en cas d'égalité

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant pour déterminer le classement final : Buchholz Tronqué puis Performance.

Article 16 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Signatures de l'organisateur et de l'arbitre

L'arbitre principal : Stéphane Gobert

L'organisateur : Vincent Riff